

" de terre. Arpenter un pré. Arpenter une vigne. Arpenter le terrain d'un village.

Or, comme le dit le canton avait été, contrairement à la règle générale, partagé en un certain nombre de grands lots de plusieurs milliers de carrés d'étendue et dont la superficie de chacun avait été calculée, il était donc formé d'un territoire arpenté, au point de vue de la signification propre de l'expression employée dans la loi. D'un autre côté, il est plus que probable que le législateur a voulu désigner, par *territoire arpenté*, tout terrain divisé par parcelles de 100 ou 200 acres, comme cela a lieu dans la plupart de nos cantons; et c'est dans ce sens que j'ai interprété moi-même le mot " arpenté ".

Cela n'empêche pas cependant que *arpenté* ne signifie pas divisé par lots de 100 ou 200 acres : ce que, sur ce point, la " Loi des mines " dit et ce qu'elle veut dire sont deux choses bien différentes.

On comprend toute la gravité des embarras que pourrait causer, dans certaines circonstances, une erreur de langage comme celle que je viens de citer. Et, en ceci, je prétends que la faute retomberait indirectement sur nous, arpenteurs, qui sommes censés employer le mot ou l'expression propre lorsqu'il s'agit de choses du ressort de notre profession, et qui avons pourtant étendu le sens du mot *arpenté*, comme nous avons abusé du mot *arpentage* dont j'ai parlé dans la première partie de ce travail.

.

Il n'est peut-être pas très exact de dire, comme nous l'entendons souvent, " compas " pour *boussole*.

Voici les définitions que l'on trouve dans le " Dictionnaire des Mathématiques appliquées " de Sonnet : *BOUSSOLE*, instrument qui sert à " mesurer les angles sur le terrain. *BOUSSOLE MARINE*, ou *COMPAS DE ROUTE*, boussole placée à demeure à l'arrière d'un navire, à proximité " de la roue du gouvernail, et qui sert à déterminer la direction de la " route suivie. "

.

Je crois qu'il vaut mieux dire *déclinaison* que *variation*, quoiqu'on rencontre ce dernier terme quelquefois dans les ouvrages français, pour désigner l'angle que fait le *méridien magnétique ou apparent* avec le *méridien géographique ou astronomique*.